

Article L345 - Témoignage :

"Avant, c'était rare qu'on ne trouve pas de place pour une maman avec des enfants dont l'un est malade.... Aujourd'hui c'est courant."



Témoignage de Stéphane, 28 ans, écoutant au 115.

"C'est dur de dire non à des personnes dont on sait qu'elles vont dormir dehors. C'est difficile aussi de s'engueuler avec nos collègues travailleurs·euses sociales des associations parce qu'on a pas de solution.

Moi, je dis toujours aux personnes qui appellent « *désolé, on a pas de place aujourd'hui, bon courage* ».

Je sais qu'elles vont dormir dehors, ou si elles sont chanceuses dans une voiture ou un hall d'immeuble.

Une de mes collègues là depuis longtemps me dit toujours « *arrête de t'excuser, c'est pas ta responsabilité ! Tu donnes juste l'info!* ».

Y'a pas grand monde parmi les écoutant·es qui parle une langue étrangère.

On fait comme on peut, et quand on n'y arrive pas on dit aux gens d'aller à Corus. Là-bas il y a de la traduction, Corus nous appelle et on a les infos sur la bonne composition familiale.

Le plus souvent on note juste parce qu'il n'y a pas de place.

La situation est vraiment plus mauvaise qu'il y a quelques années.

Avant, c'était rare qu'on ne trouve pas de place pour une maman avec des enfants dont l'un est malade.... Aujourd'hui c'est courant."

Article L345 : M. le Préfet, faites respecter la loi, hébergez les personnes sans abri.

Face au constat du défaut d'hébergement d'urgence dans l'Hérault, et notamment à Montpellier, le Secours Catholique de l'Hérault a décidé, avec certains de ses plus proches partenaires : Aréa, La Cimade, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, de lancer une campagne pour le droit à l'hébergement d'urgence.

Aujourd'hui, face à la saturation du dispositif d'hébergement, plusieurs centaines de personnes dont des centaines d'enfants sont chaque soir, sans solution d'hébergement. Pourtant cette question est aujourd'hui très absente du débat public, de l'actualité des médias en particulier dans notre département.

Dans cette campagne pour le droit à l'hébergement d'urgence appelée : « Article L345 » - en référence à l'article L345 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit l'hébergement d'urgence de toute personne en situation de détresse sociale - les associations font ressurgir cette question et réclament l'application de la loi.

Elles lancent une pétition adressée au préfet pour réclamer l'application de la loi et l'hébergement de toutes les personnes à la rue.

Signez et faites signer la pétition !

Pour faire connaître et surtout faire signer cette pétition, nous avons besoin de toutes les énergies !

N'hésitez donc pas à faire suivre les liens pour signer la pétition en question.

<https://herault.secoure-catholique.org/notre-actualite/article-l345-temoignage>